

No de résolution



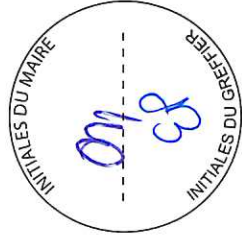
SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE ET DIFFUSÉE EN DIRECT SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **7 OCTOBRE 2020**, À 20 H.

Sont présents :

M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.1** Séance ordinaire du 9 septembre 2020
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE
- 5.1** Vente pour taxes 2020 – Ordonnance de vente
- 5.2** Vente pour taxes 2020 – Mandat notaire pour faire les recherches de titres sur les immeubles à être vendus
- 5.3** Vente pour taxes 2020 – Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville de Carignan
- 6** FINANCES
- 6.1** Déboursés du mois - Septembre 2020
- 6.2** Dépôt - Liste des commandes - Septembre 2020
- 6.3** Autorisation - Transferts budgétaires - Septembre 2020
- 7** TRAVAUX PUBLICS
- 7.1** Octroi de contrat - Fourniture de décorations hivernales 2020 à l'intersection Henriette-Albani - Leblanc illuminations Inc. - 29 097,25 \$
- 7.2** Octroi de contrat - Abattage, émondage et essouchage d'arbres - SMC Émondage Inc. - 32 480,44 \$
- 7.3** Octroi d'un contrat - Inspection et entretien des génératrices pour une période de trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires - Les Systèmes Énergétiques GAL - 43 781,33 \$
- 7.4** Ajout supplémentaire au contrat - Pose de béton bitumineux et rechargement d'accotement pour Grande-Ligne et Bellevue pour l'année 2020 - Pier-Teck Construction Inc. - 35 596,26 \$



No de résolution

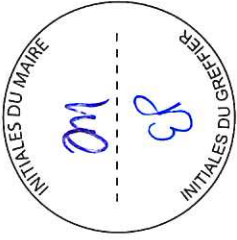
- 7.5** Prolongement de contrat pour deux (2) années supplémentaires - Entretien et inspection des pompes d'eaux usées - Pompex Inc. - 18 651,34 \$/année
- 7.6** Autorisation de paiement - Acceptation finale sans réserve - Réaménagement de l'entrée de la Seigneurie des Îles - Construction Bugère Inc. - 2 049,17 \$
- 7.7** Autorisation de paiement - Acceptation provisoire - Travaux de réfection du chemin Bellerive - Construction Techroc Inc. - 19 512,65 \$
- 7.8** Autorisation de signature - Entente exécution de travaux - Mise en conformité d'une canalisation obstruant le libre écoulement du cours d'eau sans nom no deux, rue Liliane Est, en régie interne - 103 477,50 \$
- 7.9** Autorisation de dépense - Étude pour le réaménagement du boulevard Désourdy pour donner un caractère de rue locale et améliorer l'écoulement des eaux de pluie - 25 000 \$
- 7.10** Autorisation de signature - Acte de cession de la rue Thavenet à la Ville
- 7.11** Autorisation - Demande d'entretien cours d'eau sans nom #01, secteur Sainte-Thérèse à la MRC de La Vallée-du-Richelieu
- 7.12** Demande d'autorisation - Ministère de l'Environnement - Mise à niveau de l'usine de production d'eau potable
- 7.13** Embauche - Technicien aux services génie et infrastructures
- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Demande de modification réglementaire no 2020-027 - Révision du PAE Riviera pour améliorer la gradation de densité et l'intégration visuelle des zones H-137, H-139 et H-140
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Demande d'aide financière - Société d'histoire de la seigneurie de Chambly - Conférences virtuelles - 300 \$
- 10.2** Demande de participation - Campagne de financement - Fondation de la Maison Simonne-Monet-Chartrand - 5 000 \$/année
- 10.3** Autorisation - Barrage routier Chevaliers de Colomb à l'intersection Grande-Allée et Bellerive - 23 et 24 octobre 2020
- 10.4** Appui - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - Demande collective de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)



No de résolution

11 RÉGLEMENTATION

- 11.1** Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant la mise aux normes des systèmes de télémetries pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 125 100 \$
- 11.2** Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant la mise aux normes des systèmes de télémetries pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 100 900 \$
- 11.3** Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 532 (2020) autorisant la mise aux normes des systèmes de télémetries pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 741 400 \$
- 11.4** Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$
- 11.5** Avis de motion - Projet de règlement no 456-2-U modifiant le règlement de construction no 456-U
- 11.6** Adoption - Projet de règlement no 456-2-U modifiant le règlement de construction no 456-U
- 11.7** Adoption - 1er projet de règlement no 483-11-U modifiant le règlement de zonage 483-U
- 11.8** Avis de motion - 1er projet de règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage no 483-U
- 11.9** Adoption - 1er projet de règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage 483-U
- 11.10** Avis de motion - 1er projet de règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U
- 11.11** Adoption - 1er projet de règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U
- 11.12** Avis de motion - Projet de règlement no 508 (2020)-2 remplaçant le règlement 508 (2020)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville
- 11.13** Avis de motion - Projet de règlement no 512 (2020)-1 remplaçant le règlement no 512 (2020) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville.
- 11.14** Adoption - Règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue
- 11.15** Adoption - Règlement no 487 (2020) modifiant et refondant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer certaines orientations d'aménagement du PPU



No de résolution

11.16 Adoption - Règlement no 488 (2020) modifiant le règlement numéro 488-U sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU

11.17 Adoption - Règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

13.1 Demande d'intervention d'un médiateur - Règlement no 483-9-U - Cannabis

13.2 Octroi de contrat - Acquisition d'afficheurs de vitesse sur le territoire de la ville de Carignan et panneaux de traverse piétonnière au DEL sur la rue de l'École - Signalisation Kalitec inc. - 35 694,22 \$

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

20-10-348

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

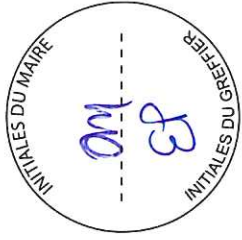
20-10-349

4.1 Séance ordinaire du 9 septembre 2020

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2020.

5 DIRECTION GÉNÉRALE



No de résolution

20-10-350



5.1 Vente pour taxes 2020 – Ordonnance de vente

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le trésorier et entend ordonner à la greffière de procéder à la vente pour défaut des taxes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*, l'acquéreur, à l'expiration du délai d'un an après ladite vente, a droit à un acte de vente de la part du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les ventes définitives pour ces lots;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ORDONNER à la greffière ou en son absence, au greffier adjoint de la Ville de Carignan, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique, le 2 décembre 2020 à 9 heures et ce, au Centre multifonctionnel de la Ville de Carignan située au 1555, rue de l'École, les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurant à l'annexe 1 de la présente résolution;

DE procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

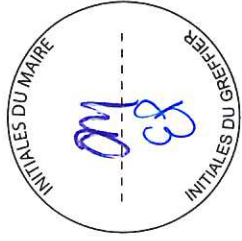
QUE le conseil municipal autorise la vente des lots adjugés lors de la vente pour non-paiement de taxes le 2 décembre 2020;

QUE le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte inhérent à la présente résolution.

20-10-351

5.2 Vente pour taxes 2020 – Mandat notaire pour faire les recherches de titres sur les immeubles à être vendus

CONSIDÉRANT que la greffière de la Ville de Carignan doit donner un avis public du jour, de l'heure et de l'endroit où aura lieu la vente à l'enchère des immeubles conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution



CONSIDÉRANT que la description de certains immeubles, devant faire l'objet de la vente à l'enchère n'est pas conforme aux dispositions du *Code civil du Québec* pour permettre éventuellement l'inscription d'un acte relativement à un transfert de propriété en faveur des adjudicataires;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la notaire Lyne Darche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE mandater la notaire Lyne Darche afin d'effectuer les recherches nécessaires à l'égard des immeubles à être vendus lors de la vente à l'enchère du 2 décembre 2020 et ce, conformément au *Code civil du Québec*;

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-140-00-412.

20-10-352

5.3 Vente pour taxes 2020 – Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 2 décembre 2020, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

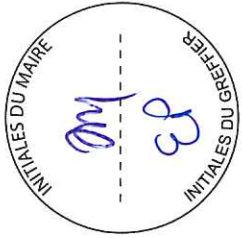
Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE nommer le trésorier mandataire de la Ville de Carignan en vue d'acquérir, pour et au nom de la Ville de Carignan, certains immeubles qui ne trouveront pas d'adjudicataire lors de la vente pour taxes du 2 décembre 2020, devant se tenir au Centre multifonctionnel au 1555, rue de l'École;

QUE le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant d'adjudication;

QUE le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

6 FINANCES



No de résolution

20-10-353



6.1 Déboursés du mois - Septembre 2020

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de septembre 2020 pour un montant de 107 782,42 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de septembre 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 574 055,30 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Septembre 2020

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 19 août 2020 au 20 septembre 2020.

20-10-354

6.3 Autorisation - Transferts budgétaires - Septembre 2020

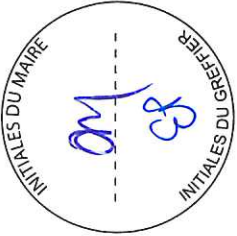
Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

a) Afin de couvrir la dépense entretien et réparation anticipé 2020 - Travaux publics

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 000 \$	Entretien réseau routier	02-320-00-531
17 363 \$	Quote part MRC collecte matière résid	02-452-10-951

Au poste suivant :



No de résolution

Montant	Description du poste	Numéro de poste
7 363 \$	Entretien éclairage de rues	02-340-00-521
2 000 \$	Vêtements, chaussures et acc	02-310-00-650
2 000 \$	Entretien Bâtiment CM	02-701-20-522
6 000 \$	Entretien véhicules	02-310-00-525
4 000 \$	Asphalte - resurfçage	02-320-00-625

b) Afin de couvrir la dépense entretien bornes fontaine
2020 - Travaux publics

Montant	Description du poste	Numéro de poste
8 000 \$	Services scientifiques et génie	02-412-00-411

Au poste suivant :

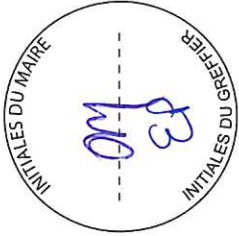
Montant	Description du poste	Numéro de poste
8 000 \$	Entretien réparation réseau eau-aqueduc	02-413-00-529

c) Afin de couvrir la dépense abattage arbre 2020 - Travaux
publics

Montant	Description du poste	Numéro de poste
30 000 \$	Services scientifiques et génie	02-315-00-411
4 500 \$	Entretien réseau routier	02-320-00-531

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
34 500 \$	Services professionnels	02-470-00-419



No de résolution

d) **Afin de couvrir dépense anticipée décorations hivernales 2020**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
24 000 \$	Mutations	01-233-12-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
24 000 \$	Entretien des parcs et espaces verts	02-701-50-519

7 TRAVAUX PUBLICS

20-10-355

7.1 Octroi de contrat - Fourniture de décorations hivernales 2020 à l'intersection Henriette-Albani - Leblanc illuminations Inc. - 29 097,25 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour des fournitures de décorations hivernales pour l'année 2020;

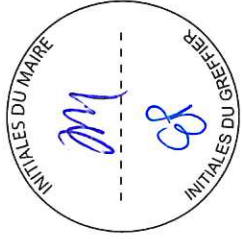
CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat des fournitures de décorations hivernales pour l'année 2020, à l'entreprise Leblanc illuminations Inc. pour un montant de 29 097,25 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-50-519 sous réserve d'un transfert du poste 01-381-10-000.



No de résolution

20-10-356



**7.2 Octroi de contrat - Abattage, émondage et
essouchage d'arbres - SMC Émondage Inc. -
32 480,44 \$**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour des travaux d'abattage, d'émondage et d'essouchage à effectuer à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux d'abattage, d'émondage et d'essouchage à effectuer à l'automne 2020, à l'entreprise SMC Émondage Inc. pour un montant de 32 480,44 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-470-00-419.

20-10-357

**7.3 Octroi d'un contrat - Inspection et entretien des
génératrices pour une période de trois (3) ans avec
option de renouvellement pour deux (2) années
supplémentaires - Les Systèmes Énergétiques GAL -
43 781,33 \$**

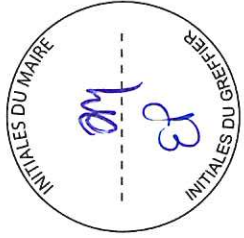
CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'entretien et la réparation des génératrices pour une période de trois (3) ans, avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien et la réparation des génératrices pour une période de trois (3) ans, avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires à l'entreprise Les Systèmes Électriques GAL pour un montant de 43 781,33 \$ taxes incluses;



No de résolution

QUE le Conseil se réserve le droit d'utiliser les deux (2) années d'option;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-412-00-529, 02-415-00-529 et 02-701-50-519.

20-10-358

7.4 Ajout supplémentaire au contrat - Pose de béton bitumineux et rechargement d'accotement pour Grande-Ligne et Bellevue pour l'année 2020 - Pier-Teck Construction Inc. - 35 596,26 \$

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-115 octroyant le contrat de pose de béton bitumineux et rechargement d'accotement pour l'année 2020 à l'entreprise Pier-Teck Construction inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUGMENTER le contrat de pose de béton bitumineux et rechargement d'accotement pour l'année 2020, à l'entreprise Pier-Teck Construction Inc. pour un montant de 35 596,26 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

20-10-359

7.5 Prolongement de contrat pour deux (2) années supplémentaires - Entretien et inspection des pompes d'eaux usées - Pompex Inc. - 18 651,34 \$/année

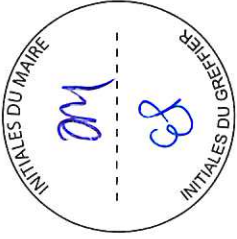
CONSIDÉRANT la résolution 17-11-382 octroyant le contrat d'entretien et inspection des pompes d'eaux usées Flygt avec option de deux (2) années additionnelles;

CONSIDÉRANT la réserve du droit d'utiliser les deux (2) années d'option;

CONSIDÉRANT l'augmentation des prix selon les indices de prix à la consommation, par ville, présentés par *Statistiques Canada* pour la région de Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



DE prolonger le contrat d'entretien et inspection des pompes d'eaux usées Flygt pour deux (2) années additionnelles, soit 2021 et 2022, à l'entreprise Pompex Inc. pour un montant de 18 651,34 \$ taxes incluses par année. Les prix seront ajustés à la date anniversaire du contrat pour la 2^e année et les années subséquentes le cas échéant, à la hausse ou à la baisse, selon les indices de prix à la consommation, par ville, présentés par *Statistiques Canada* pour la région de Montréal;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-414-10-529, 02-415-20-529 et 02-415-00-529.

20-10-360

7.6 Autorisation de paiement - Acceptation finale sans réserve - Réaménagement de l'entrée de la Seigneurie des Îles - Construction Bugère Inc. - 2 049,17 \$

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-296 octroyant le contrat de travaux de réaménagement de l'entrée de la Seigneurie des Îles à l'entreprise Construction Bugère Inc.;

CONSIDÉRANT les résolutions 20-03-85 et 20-07-256;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics et des services techniques et de l'ingénieure du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 049,17 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation finale sans réserve pour les travaux de réaménagement de l'entrée de la Seigneurie des Îles à l'entreprise Construction Bugère Inc.;

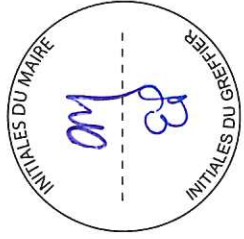
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-379.

20-10-361

7.7 Autorisation de paiement - Acceptation provisoire - Travaux de réfection du chemin Bellefleur - Construction Techroc Inc. - 19 512,65 \$

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-195 octroyant le contrat des travaux de réfection du chemin Bellefleur à l'entreprise Construction Techroc inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division - Projets;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 19 512,65 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation provisoire des travaux de réfection du chemin Bellerive et la libération d'une partie de la retenue contractuelle à l'entrepreneur Construction Techroc inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-383.

20-10-362

7.8 Autorisation de signature - Entente exécution de travaux - Mise en conformité d'une canalisation obstruant le libre écoulement du cours d'eau sans nom no deux, rue Liliane Est, en régie interne – 103 477,50 \$

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été effectué par la MRC de La Vallée-du-Richelieu, en 2019, afin d'effectuer les travaux de la mise à conformité du cours d'eau sans nom no deux;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a été annulé;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu n'a reçu aucune soumission lors de l'appel d'offres effectué en 2020;

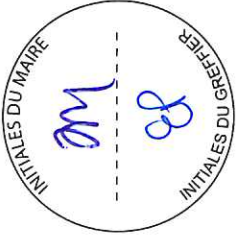
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER que les travaux soient gérés par l'équipe de l'ingénieure d'infrastructures et projets de la Ville de Carignan, pour un montant de 103 477,50 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER le maire ou en son absence la mairesse suppléante et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, l'entente relative à la gestion de travaux d'aménagement et/ou d'entretien prévus dans le cours d'eau sans nom #02, bordant la rue Liliane Est et traversant une partie du lot numéro 2 597 671;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-460-00-650 sous réserve d'une appropriation de surplus non affectés.



No de résolution

20-10-363



7.9 Autorisation de dépense - Étude pour le réaménagement du boulevard Désourdy pour donner un caractère de rue locale et améliorer l'écoulement des eaux de pluie - 25 000 \$

CONSIDÉRANT le PPU;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de circulation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et services techniques à mandater une firme spécialisée afin d'évaluer et proposer différents scénarios pour le réaménagement du boulevard Désourdy, pour un montant de 25 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 01-233-12-000.

20-10-364

7.10 Autorisation de signature - Acte de cession de la rue Thavenet à la Ville

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

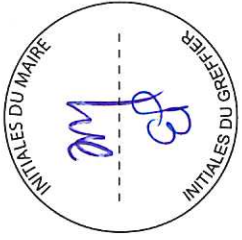
D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession des lots 5 392 626, 5 392 627, 5 392 628, 5 830 048 et 5 830 049, correspondant à la rue Thavenet, un bassin de rétention et une autre parcelle de lot longeant la rue Grande-Allée et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

20-10-365

7.11 Autorisation - Demande d'entretien cours d'eau sans nom #01, secteur Sainte-Thérèse à la MRC de La Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau sans nom #01 reçu par la MRC de La Vallée-du-Richelieu de la part du propriétaire du lot 2 343 372;

CONSIDÉRANT l'inspection réalisée par le technicien en gestion des milieux naturels de la MRC sur l'ensemble de la partie du cours d'eau sans nom #01 située en aval du Canal de Chambly;



No de résolution



CONSIDÉRANT que l'inspection a révélé un problème d'écoulement de l'eau dans le cours d'eau sans nom #01 en aval du Canal de Chambly;

CONSIDÉRANT le rapport émis par la MRC faisant le détail de l'ensemble des observations effectuées dans le cours d'eau sans nom #01;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'analyse et à la préparation d'un projet d'entretien du cours d'eau sans nom #01 pour la section située en aval du Canal de Chambly;

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan soit favorable à ce que le bassin versant bénéficiant d'éventuels travaux d'entretien du cours d'eau sans nom #01 soit déterminé par des professionnels mandatés à cette fin, aux frais de la Ville le tout conformément au règlement no 399.

20-10-366

7.12 Demande d'autorisation - Ministère de l'Environnement - Mise à niveau de l'usine de production d'eau potable

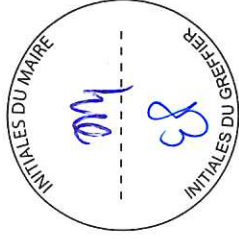
CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), la Ville de Carignan doit demander une modification à une autorisation antérieure auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux d'augmentation de prélèvement d'eau à la rivière Richelieu aux fins de production et de consommation d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan mandate GBI Experts-conseils inc. pour déposer la demande de modification d'autorisation auprès du MELCC concernant la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable et l'augmentation de prélèvement d'eau à la rivière Richelieu;

QUE le conseil municipal autorise le paiement par chèque d'un montant de 3 999 \$ à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie du Québec;



No de résolution



QUE le projet de mise aux normes n'est pas en zonage agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

QUE la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE la Ville de Carignan s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

QUE le directeur des travaux publics et services techniques soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande d'autorisation, de certificat d'autorisation ou de modification d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la Qualité de l'environnement, au nom de la Ville de Carignan.

20-10-367

7.13 Embauche - Technicien aux services génie et infrastructures

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Jessica Marion, chef division - Projets et madame Natalia Burduja, ingénieure infrastructures et projets;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

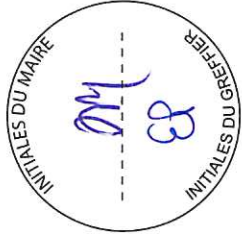
Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Mustapha Taaddi à titre de technicien aux services génie et infrastructures;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-151.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT



No de résolution

20-10-368

- 8.1 Demande de modification réglementaire no 2020-027 – Révision du PAE Riviera pour améliorer la gradation de densité et l'intégration visuelle des zones H-137, H-139 et H-140**

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement d'ensemble révisé pour le projet domiciliaire le Riviera, tel qu'illustré sur le plan d'APUR, urbaniste-conseil, dossier 1809-127, respectent l'ensemble des critères du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 488-U;

CONSIDÉRANT que le nombre de cases de stationnement extérieures projetées dans la zone H-140 devra se limiter aux cases de stationnement desservant l'usage commercial, ainsi que des cases de stationnement pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT que des normes particulières concernant le nombre d'étages prévu pour certains bâtiments projetés dans la zone H-140 seront ajoutées dans le règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de modification réglementaire no 2020-027 concernant les lots 6 131 565, 6 348 473 et 6 131 572 pour le plan d'aménagement d'ensemble révisé du projet domiciliaire le Riviera, tel qu'illustré sur le plan d'APUR, urbaniste-conseil, dossier 1809-127.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20-10-369

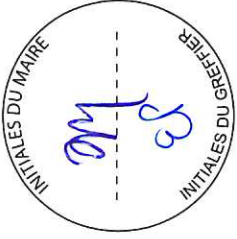
- 10.1 Demande d'aide financière - Société d'histoire de la seigneurie de Chambly - Conférences virtuelles - 300 \$**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre de la production de conférences virtuelles;



No de résolution

20-10-370

**10.2 Demande de participation - Campagne de financement
- Fondation de la Maison Simone-Monet-Chartrand -
5 000 \$/année**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation de la Maison Simone-Monet-Chartrand;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Fondation de la Maison Simone-Monet-Chartrand, une aide financière d'un montant de 5 000 \$ par année pour une période de trois (3) ans, dans le cadre de leur campagne de financement;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-701-60-519.

20-10-371

**10.3 Autorisation - Barrage routier Chevaliers de Colomb à
l'intersection Grande-Allée et Bellerive - 23 et
24 octobre 2020**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster pour un barrage routier, afin d'amasser des fonds pour les paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster à procéder à un barrage routier à l'intersection du chemin Bellerive et Grande-Allée, vendredi le 23 octobre 2020 de 15 h à 20 h et samedi le 24 octobre 2020 de 8 h 30 à 17 h.

20-10-372

**10.4 Appui - Programme de soutien à la démarche
Municipalité amie des aînés – Demande collective de
la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)**

CONSIDÉRANT que le vieillissement de la population est une préoccupation importante, puisqu'il aura des répercussions directes sur divers aspects de la gouvernance locale au cours de prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'offrir un milieu de vie convenable et inclusif aux aîné(e)s résidant sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) afin d'encourager leur participation active au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) offre un soutien d'accompagnement ainsi que de l'aide financière grâce au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) afin de soutenir les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) qui entreprennent une démarche en vue de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aîné(e)s;

CONSIDÉRANT que ce Programme de soutien se divise en deux (2) volets, soit :

- Volet 1 – Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aîné(e)s;
- Volet 2 – Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aîné(e)s.

CONSIDÉRANT que certains enjeux transversaux gagneraient à être traités régionalement par l'entremise de la MRCVR;

CONSIDÉRANT que pour qu'une MRC soit admissible au Volet 1 du Programme, elle doit coordonner un regroupement d'au moins cinq (5) municipalités ou représenter une proportion minimale de vingt-cinq pour cent (25 %) de celles qui sont comprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT que, de ce fait, au moins quatre (4) municipalités du territoire de la MRCVR doivent adhérer au regroupement afin que soit présentée, par la MRCVR, une demande de soutien financier sur une base collective dans le cadre de ce Programme;

CONSIDÉRANT que chacune de ces municipalités doit avoir sa propre politique des aîné(e)s assortie d'un plan d'action qui en découle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan n'est pas admissible, selon les critères du Secrétariat des aînés, à déposer une demande sur une base collective avec la MRCVR en raison d'un récent financement obtenu ou d'une mise à jour récente de la politique MADA et du plan d'action (qui sera adoptée à l'automne 2020);

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs avantages à réaliser une demande collective en lien avec la MRC, car elle permet :

- d'établir une concertation entre toutes les municipalités;
- de donner un soutien aux municipalités avec moins de ressources;
- d'identifier les enjeux et les actions nécessaires qui touchent l'ensemble du territoire;
- de faciliter les liens avec les acteurs des milieux régionaux et provinciaux;
- de s'assurer d'avoir une vision globale du territoire pour permettre de faire les liens avec les comités locaux;
- d'avoir accès au Volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA qui est un soutien dans la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aîné(e)s du territoire;
- de verser une contribution financière moins grande que les municipalités qui réalisent une démarche individuelle.

CONSIDÉRANT que la MRCVR jouera un rôle de coordination dans la réalisation des travaux d'une démarche MADA;

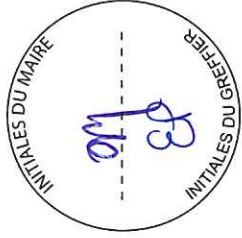
CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit nommer un(e) élu(e) responsable du dossier « Aînés »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Carignan s'engage à appuyer le dépôt, par la MRC de La Vallée-du-Richelieu, d'une demande de soutien financier sur une base collective dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aîné(e)s (Volet 1);

QUE le Conseil de la Ville de Carignan s'engage à participer à la réalisation d'une politique et d'un plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC de La Vallée-du-Richelieu afin de partager les enjeux observés qui gagneraient à être traités régionalement;



No de résolution

QUE le Conseil nomme la conseillère Édith Labrosse comme étant l'élue responsable du dossier « Aînés ».

11 RÉGLEMENTATION

20-10-373

11.1 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant la mise aux normes des systèmes de télémetries pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 125 100 \$

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 125 100 \$.

20-10-374

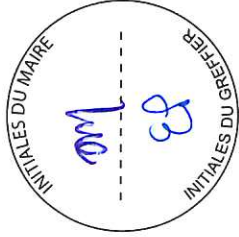
11.2 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant la mise aux normes des systèmes de télémetries pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 100 900 \$

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 100 900 \$.

20-10-375

11.3 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 532 (2020) autorisant la mise aux normes des systèmes de télémetries pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 741 400 \$

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement d'emprunt no 532 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 741 400 \$.



No de résolution



20-10-376

11.4 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$.

20-10-377

11.5 Avis de motion - Projet de règlement no 456-2-U modifiant le règlement de construction no 456-U

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le projet de règlement no 456-2-U modifiant le règlement de construction 456-U.

20-10-378

11.6 Adoption - Projet de règlement no 456-2-U modifiant le règlement de construction no 456-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 456-2-U modifiant le règlement de construction no 456-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 456-2-U modifiant le règlement de construction no 456-U.

20-10-379

11.7 Adoption - 1er projet de règlement no 483-11-U modifiant le règlement de zonage 483-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du 1er projet de règlement no 483-11-U modifiant le règlement de zonage 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1er projet de règlement no 483-11-U modifiant le règlement de zonage 483-U.

20-10-380

11.8 Avis de motion - 1er projet de règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage no 483-U

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le 1er projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1er projet de règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

20-10-381

11.9 Adoption - 1er projet de règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage 483-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du 1er projet de règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1er projet de règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage 483-U.

20-10-382

11.10 Avis de motion - 1er projet de règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U

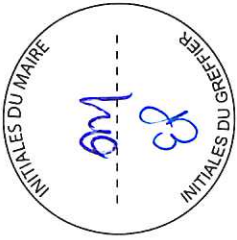
Le conseiller Daniel St-Jean dépose le 1er projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le 1er projet de règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement 484-U.

20-10-383

11.11 Adoption - 1er projet de règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du 1er projet de règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1er projet de règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U.

20-10-384

11.12 Avis de motion - Projet de règlement no 508 (2020)-2 remplaçant le règlement 508 (2020)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 508 (2020)-2 remplaçant le règlement 508 (2020)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville.

20-10-385

11.13 Avis de motion - Projet de règlement no 512 (2020)-1 remplaçant le règlement no 512 (2020) décrétant les limites de vitesses permises dans les rues de la ville.

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 512 (2020)-1 modifiant le règlement no 512 (2020) décrétant les limites de vitesses permises dans les rues de la ville.

20-10-386

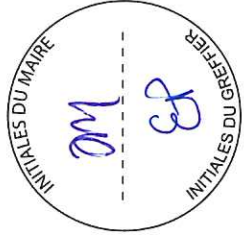
11.14 Adoption - Règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à la majorité :

Les conseillères Anne Poussard et Stéphanie Lefebvre votent contre;



No de résolution

20-10-387

11.15 Adoption - Règlement no 487 (2020) modifiant et refondant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer certaines orientations d'aménagement du PPU

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 487 (2020) modifiant et refondant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer certaines orientations d'aménagement du PPU, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 487 (2020) modifiant et refondant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer certaines orientations d'aménagement du PPU.

20-10-388

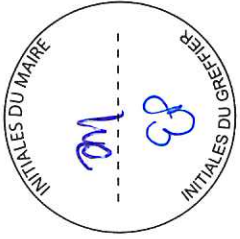
11.16 Adoption - Règlement no 488 (2020) modifiant le règlement numéro 488-U sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 488 (2020) modifiant le règlement numéro 488-U sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à la majorité :

Les conseillères Anne Poussard et Stéphanie Lefebvre votent contre;



No de résolution



20-10-389

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 488 (2020) modifiant le règlement numéro 488-U sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU.

11.17 Adoption - Règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

20-10-390

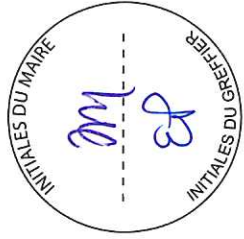
13.1 Demande d'intervention d'un médiateur - Règlement no 483-9-U - Cannabis

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie 11465376 Canada Inc., en vue de soumettre tel différent au processus de médiation en vertu de l'article 79.3 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC de La Vallée-du-Richelieu de désigner monsieur Bruno Bergeron, comme médiateur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'ACCEPTE la nomination de monsieur Bruno Bergeron, urbaniste et médiateur accrédité, à titre de médiateur dans le cadre de la demande d'intervention d'un médiateur, effectuée en vertu de l'article 79.3 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, suite à l'entrée en vigueur du règlement no 483-9-U concernant la production, la culture et la transformation de cannabis, et opposant la Ville de Carignan à la compagnie 11465376 Canada Inc.;

DE désigner Me Ève Poulin, greffière, Madame Andréanne Baribeau, directrice du service d'urbanisme et Me Martine Burelle, à titre de représentantes pour la Ville de Carignan, dans le cadre de cette médiation;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente en vue de tenir un processus de médiation en vertu des dispositions des articles 79.3 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

D'ASSUMER le paiement de 50% des honoraires et coûts du médiateur.

20-10-391

13.2 Octroi de contrat - Acquisition d'afficheurs de vitesse sur le territoire de la ville de Carignan et panneaux de traverse piétonnière au DEL sur la rue de l'École - Signalisation Kalitec inc. - 35 694,22 \$

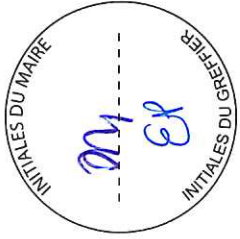
CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres gré à gré afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition d'afficheurs de vitesse sur le territoire de la ville de Carignan et panneaux de traverse piétonnière aux DEL sur la rue de l'École;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'afficheurs de vitesse sur le territoire de la ville de Carignan et panneaux de traverse piétonnière aux DEL sur la rue de l'École, à l'entreprise Signalisation Kalitec inc. pour un montant de 35 694,22 \$ taxes incluses;



No de résolution

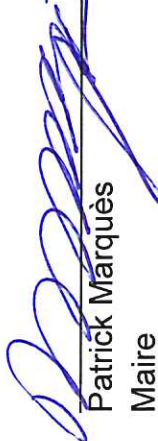
20-10-392

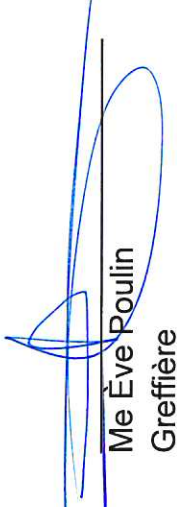
14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-381-10-000.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 07.


Patrick Marquès
Maire


Me Ève Poulin
Greffière